



AIDES

14 rue Scandicci
93500 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2025



AIDES

14 rue Scandicci
93500 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIDES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « Changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

III. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le point 3.8 de l'annexe expose en page 22 les règles et méthodes comptables retenus pour les fonds propres.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé de la ventilation des fonds propres conformément à la présentation en point 5 des tableaux de mouvements des fonds associatifs en page 26.

- Le point 3.10 de l'annexe expose en page 23 les règles et méthodes comptables retenus pour l'estimation des provisions.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé des estimations retenues et de la pertinence des informations relatives à ce poste présentées en point 15.4, en particulier sur les provisions pour risques et charges relatives aux litiges et au plan de sauvegarde de l'emploi en page 41.

- Le point 3.12 de l'annexe expose en page 23 et suivantes les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés.

Nous nous sommes attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance, ainsi que de la cohérence et de la pertinence des informations données en annexe sur ces points.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans le point 16 de l'annexe (page 45 et suivantes), sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,
Le 15 mai 2026

DocuSigned by:
Marie GUILLET DE CHATELLUS
DCEF25E9E5E44B0...

P/ DEIXIS

Marie Guillet de Chatellus
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC Grande Aquitaine



AIDES

Tour Eссор
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

**COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31/12/2025**

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

BILAN ACTIF

Actif	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. & dépréc.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	79 783	79 783		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	444 982	431 475	13 507	16 064
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	584 342		584 342	604 161
Constructions	4 879 209	2 404 348	2 474 862	2 618 328
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 035 567	8 182 343	1 853 224	2 218 649
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	34 211		34 211	24 928
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	192 000		192 000	54 630
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	66 600		66 600	65 533
Prêts	1 072 393		1 072 393	1 072 839
Autres immobilisations financières	717 332	132 080	585 252	456 021
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	18 106 421	11 230 028	6 876 392	7 131 153
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	472 920	107 730	365 190	243 135
Créances:				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	698 717	119 415	579 302	422 011
Créances reçues par legs ou donations				3 914
Autres créances	2 229 488	222 121	2 007 366	5 108 264
Charges constatées d'avance	369 343		369 343	276 222
Valeurs mobilières de placement :	25 013		25 013	25 013
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	9 119 900		9 119 900	7 613 602
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	12 915 379	449 266	12 466 113	13 692 162
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	31 021 800	11 679 294	19 342 506	20 823 315

Documents soumis au contrôle du
Commissaire aux comptes

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

BILAN PASSIF

Passif	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	1 327 819	1 327 819
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 327 819	1 327 819
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	1 608 337	1 608 337
Réserves :	3 645 310	3 588 244
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 645 310	3 588 244
Report à nouveau	608 254	1 030 424
Excédent ou déficit de l'exercice	-480 854	-365 103
Situation nette (sous total)	6 708 867	7 189 721
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	534 137	662 212
Provisions réglementées	52 739	58 739
TOTAL FONDS PROPRES (I)	7 295 743	7 910 672
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	192 000	58 544
Fonds dédiés	3 586 774	3 736 317
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 778 774	3 794 861
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 362 618	401 499
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	1 362 618	401 499
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	781 820	938 521
Emprunts et dettes financières diverses	52 534	52 658
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 320 243	1 429 258
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 879 459	3 852 692
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 722	28 301
Autres dettes	179 448	985 674
Produits constatés d'avance	669 145	1 429 179
TOTAL DETTES (IV)	6 905 370	8 716 283
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	19 342 506	20 823 315

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 876	9 478
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
Ventes de prestations de service	2 042 268	1 711 559
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	24 390 780	25 562 787
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Dons manuels	18 140 224	18 524 248
Mécénats	441 266	701 360
Legs, donations et assurances-vie	613 518	524 722
Contributions financières	509 100	299 708
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	366 408	662 713
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	277 241	0
Utilisations des fonds dédiés	664 497	1 048 196
Autres produits	296 370	124 344
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	47 750 548	49 169 115
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	-122 054	5 702
Autres achats et charges externes	15 965 933	17 527 046
Aides financières	4 186 517	4 757 814
Impôts, taxes et versements assimilés	1 903 561	1 973 976
Salaires	15 713 700	16 148 151
Cotisations sociales	7 059 556	6 999 879
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 255 464	1 185 083
Dotations aux provisions	223 009	216 304
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	83 804	0
Reports en fonds dédiés	648 410	781 227
Autres charges	341 084	74 455
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	47 258 983	49 669 637
RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	491 565	- 500 523
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	57 869	90 697
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	15	2
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	57 885	90 699
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	90 610	0
Intérêts et charges assimilées	13 784	16 184
Différences négatives de change	0	176
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	104 394	16 360
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 46 510	74 339
RESULTAT COURANT AVANTS IMPOTS (I - II + III - IV)	445 055	- 426 183

5

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6 000	593 708
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	896 877	532 628
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 890 877	61 080
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35 032	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	47 814 432	49 853 522
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	48 295 286	50 218 626
EXCEDENT OU DEFICIT	- 480 854	- 365 103
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	858 696	1 039 384
Bénévolat	1 069 226	1 155 871
TOTAL	1 927 922	2 195 255
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	858 696	1 039 384
Personnel bénévole	1 069 226	1 155 871
TOTAL	1 927 922	2 195 255

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

ANNEXE

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	11
1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION.....	11
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	13
2.1. Résultat de la période	13
2.2. Faits significatifs de l'exercice	13
2.3. Faits significatifs postérieurs à l'exercice.....	14
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	14
3.1. Principes d'établissement des états financiers	14
3.2. Changement de réglementation comptable	14
3.3. Immobilisations corporelles et incorporelles	19
3.4. Immobilisations financières	20
3.5. Stocks.....	20
3.5.1 Stocks de produits de prévention et de promotion	20
3.5.2 Stocks d'œuvres d'art	21
3.6. Créances	21
3.7. Disponibilités et concours bancaires courants	21
3.8. Fonds propres	22
3.9. Traitement des subventions d'investissement et des fonds dédiés d'investissement	22
3.9.1 Subventions d'investissement	22
3.9.2 Fonds dédiés d'investissement	23
3.10. Provisions	23
3.11. Reconnaissance des produits	23
3.12. Traitement des subventions d'exploitation, fonds dédiés et produits constatés d'avance	23
3.13. Fonds dédiés sur dons et legs affectés	24
3.14. Legs	24
4. ENGAGEMENTS HORS BILAN	25
4.1. Engagements donnés	25
4.1.1 Crédit-bail	25
4.1.2 Privilèges de prêteurs de deniers, hypothèques et cautions en garantie de loyers	25
4.1.3 Engagement en matière de retraite.	26

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

4.2. Engagements reçus	26
4.2.1 Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	26
5. TABLEAUX DE MOUVEMENT DES FONDS PROPRES	26
5.1. Tableau de mouvement des fonds propres au 31 décembre 2025	26
5.2. Tableau de mouvement des fonds associatifs des Etablissements Médico-sociaux (ESMS) et Hors ESMS au 31 décembre 2025.....	27
6. RESULTAT SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS.....	28
6.1. Résultat sous contrôle de tiers financeurs 2025	28
6.2. Affectation des résultats antérieurs à 2025.....	29
7. FILIALES ET PARTICIPATIONS	34
8. ENTREPRISES LIEES	34
9. REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS	35
10. EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION.....	35
11. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	36
12. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	36
13. AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER.....	37
14. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	38
14.1. Tableau des immobilisations	38
14.2. Commentaires sur les immobilisations	39
14.3. Tableau des amortissements	40
14.4. Etat des provisions et dépréciations	40
14.4.1 Nature des provisions	41
14.5. Etat des échéances des créances et des dettes	42
14.5.1 Commentaires sur l'état des échéances des créances et dettes	42
14.5.2 Répartition par financeur des créances de l'actif circulant à plus d'1 an	43
14.5.3 Répartition par financeur des produits constatés d'avance à plus d'1 an et 5 ans au plus	43
14.5.4 Emprunts souscrits et remboursements au cours de l'exercice	43
14.6. Produits à recevoir	43
14.7. Charges à payer	44
14.8. Charges et produits constatés d'avance	44

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

14.9. Variation des fonds dédiés	44
14.9.1 Tableau de variation des fonds dédiés	44
14.9.2 Commentaires sur les fonds dédiés	45
15. INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT	45
15.1. Structure du résultat exceptionnel.....	45
16. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....	45
16.1. Présentation des ressources	50
16.1.1 Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.....	50
16.1.2 Les ressources collectées auprès du public.....	50
16.2. Présentation des emplois.....	51
16.2.1 Les missions sociales	51
16.2.2 Les frais de recherche de fonds	53
16.2.3 Les frais de fonctionnement	54
16.2.4 Les dotations aux provisions	54
16.2.5 Les engagements à réaliser sur ressources affectées	54
16.2.6 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.....	55
16.2.7 La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	55
16.2.8 Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	55
16.3. Modalités de répartition du financement des emplois	55
16.4. Nature et quantité des aides en nature perçues par AIDES	56
16.4.1 Campagnes de publicité offertes ou proposées à des tarifs remisés	56
16.4.2 Autres dons en nature	56
16.5. Etat des effectifs bénévoles	56

Règles et Méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- la continuité d'exploitation;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- l'indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis conformément :

- aux dispositions du Code de commerce ;
- au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié, notamment par les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-02 ;
- au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations sur secteur sanitaire et social notamment ANC 2019-04 ;
- aux dispositions de l'ANC 2023-03, en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie plusieurs règlements de l'ANC dont le règlement de l'ANC n°2018-06.

Les activités médico-sociales de l'Association sont par ailleurs exercées dans le cadre des dispositions du Code de l'action sociale et des familles et des règles budgétaires et de tarification applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Informations relatives à l'Association

Créée en 1984, à l'initiative du sociologue Daniel Defert et reconnue d'utilité publique en 1990, AIDES est la première association française de lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales en France et l'une des plus importantes au niveau européen. L'association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association AIDES a pour objet :

- de lutter contre les épidémies de VIH, d'hépatites virales et toutes les autres infections sexuellement transmissibles (IST), dans une démarche de santé publique et dans une approche de santé globale des personnes vivant avec le VIH/sida, avec une hépatite virale ou exposées à un risque de transmission des virus du VIH, d'hépatites virales et d'IST ;

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

- de venir en aide à ces personnes par la prévention, la réduction des risques, la promotion de la santé, l'amélioration de la prise en charge et de leur qualité de vie ;
- de transformer la société pour favoriser l'accès universel à la santé et en luttant contre toute forme de discrimination à l'égard des publics visés dans le présent article.

AIDES est aujourd'hui présente dans plus de 50 villes françaises, au plus près des personnes touchées, et entretient de nombreux partenariats à l'international. Sa présidente actuelle est Camille SPIRE.

Depuis 2012, AIDES a sollicité et obtenu son adhésion à Don en confiance. De ce fait, l'association en respecte la déontologie exprimée dans sa charte. AIDES se soumet aux audits annuels des contrôleurs de Don en confiance qui vérifient et rendent compte des écarts entre les pratiques et la déontologie de la charte.



2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Résultat de la période

Le résultat 2025 de AIDES affiche un déficit de -481k€. Ce résultat se décompose comme suit :

- Un résultat excédentaire de 62k€ sur les établissements et services médico-sociaux (ESMS) : Caarud, ACT, SAVS ;
- Un résultat déficitaire sur l'activité hors médico-social de -543k€. Même si ce déficit est bien moindre que prévu, il constitue la cinquième année déficitaire sur le hors médico-social.

AIDES connaît donc un problème d'équilibre structurel qui perdure sur plusieurs exercices.

AIDES 2025				
	REEL 2025	REEL 2024	REEL 2023	Ecart Réel 2025 vs Réel 2024
Charges	48 295 286	50 218 626	51 580 779	-1 923 339
Produits	47 814 432	49 853 522	51 814 955	-2 039 090
Résultat net	-480 854	-365 103	234 176	-115 751
Dont résultat ESMS	62 017	-111 894	551 553	173 911
Dont résultat hors ESMS	-542 870	-253 209	-317 377	-289 661

2.2. Faits significatifs de l'exercice

Parmi les faits marquants de 2025, nous pouvons citer :

- Le 13 janvier 2025, l'association AIDES a été victime d'une cyberattaque par rançongiciel ayant chiffré l'ensemble de ses données et rendu temporairement indisponibles ses serveurs, messageries et logiciel comptable (Cegid). L'incident a été signalé à la Cnil et à l'Anssi, et une plainte a été déposée auprès du commissariat de Pantin. Cette cyberattaque qui au-delà des frais directs pour un total de 70k€, a fortement perturbé l'organisation ;
- Vente du local de La Roche-Sur-Yon pour 230k€ ;
- Modification du modèle de financement des Centres de santé et de médiation en santé sexuelle (CSMSS), avec passage dans le droit commun au 1er juin 2025 ;
- À partir de 2025, le financement des Trod est assuré par les ARS alors qu'il relevait auparavant de la CPAM. Chaque ARS détermine le modèle de financement appliqué dans sa région ;

- Arrivée de plus en plus tardive des décisions des ARS sur leur financement ;
- Annonce la baisse de 20% de la subvention de la Direction générale de la santé en juin 2025 pour l'année 2025 ;
- Réduction des charges de la collecte, du fait d'annulation d'une partie du programme des missions de face-à-face ;
- Annonce d'un PSE le 8 octobre 2025 ;
- Accord pour une fermeture annuelle de l'association, chaque année, du 26 au 31 décembre. Ces jours sont couverts par l'octroi de congés exceptionnels, intégralement pris en charge par l'association.

2.3. Faits significatifs postérieurs à l'exercice

Les difficultés économiques, constatées depuis plusieurs années, avaient impliqué plusieurs mesures d'économies, qui avaient déjà été mises en œuvre, mais qui s'étaient avérées insuffisantes.

Le 8 octobre 2025, AIDES annonçait au CSE le lancement d'un plan de sauvegarde pour l'emploi, pour des raisons économiques. A la suite des réunions avec la délégation syndicale et avec le CSE, un accord partiel a été trouvé le 21 janvier 2026.

Le plan de sauvegarde de l'emploi a été homologué par la Drieets le 19 février 2026. A partir d'avril 2026, les premiers licenciements ont été effectués.

L'ensemble des estimations des indemnités légales et extra-légales ont été provisionnées dans les comptes 2025. Des mesures d'accompagnement à la mobilité et au soutien à la recherche d'emploi ont été mises en place, avec des structures professionnelles et avec France Travail.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de l'association AIDES sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat, du Compte de résultat par origine et destination (Crod) et du Compte d'emploi annuel des ressources (CER) et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.

L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

3.2. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2023-06, modifiant le Plan comptable général, est applicable pour la première fois aux comptes de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025.

Son application constitue un changement de méthode comptable ayant conduit à une adaptation de la présentation des états financiers et du plan de comptes de l'Association.

Les principales évolutions introduites par ce règlement portent notamment sur :

- La redéfinition du résultat exceptionnel ;

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- L'évolution de la nomenclature comptable ;
- L'adaptation des modèles d'états financiers.

Dans ce cadre, le plan de comptes de l'association a été revu afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires.

L'application de ce nouveau règlement s'est traduite par des reclassements de comptes au sein du bilan et du compte de résultat, sans incidence sur le résultat ni sur les fonds propres, y compris au titre de la présentation comparative de l'exercice précédent.

Les impacts sur le bilan sont limités et concernent des ajustements de présentation, notamment des modifications d'intitulés et de regroupements de rubriques, sans incidence sur les montants présentés ni sur les fonds propres.

Les principales correspondances entre les anciens comptes et les nouveaux comptes issus de la réforme sont présentés ci-après :

Compte 2024	Intitulé ancien compte	Compte 2025	Nouvel intitulé	Ancienne rubrique dans le compte de résultat	Nouvelle rubrique dans le compte de résultat
67120000	Pénalités - amendes	65810000 et 65820000	Pénalités sur marchés et Pénalités, amendes fiscales et péna	Charges exceptionnelles - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges d'exploitation - Autres Charges
67180000	Charges exceptionnelles	65880000	Autres frais de gestion	Charges exceptionnelles - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges d'exploitation - Autres Charges
67200000	Charges sur exercices antérieurs	65880000	Autres frais de gestion	Charges exceptionnelles - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges d'exploitation - Autres Charges
67520000	VCEAC Immobilisations corporelles	65200000	Valeurs comptables des immos cedees	Charges exceptionnelles - Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Charges d'exploitation - valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles
67540000	VCEAC immobilisations reçues legs	65211000	Immobilisations reçues par legs	Charges exceptionnelles - Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Charges d'exploitation - valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles
75810000	QP des sub. Investissement	74710000	QP des sub. Investissement	Produits d'exploitation - Autres produits	Produits d'exploitation - Concours publics et subventions d'exploitation
77180000	Autres produits exceptionnels	75888000	Autres produits de gestion	Produits exceptionnels - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Produits d'exploitation - Autres produits
77200000	Pdts except. /exercice antérieur	75888000	Autres produits de gestion	Produits exceptionnels - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Produits d'exploitation - Autres produits
77520000	Pdts sur cession immob corporelles	75700000	Produits des cessions d'immobilisations	Produits exceptionnels - Produits exceptionnels sur opérations en capital	Produits d'exploitation - Produits des cessions d'immobilisations
77540000	Ventes immobilisations reçues legs	75711000	Immobilisations reçues en legs ou	Produits exceptionnels - Produits exceptionnels sur opérations en capital	Produits d'exploitation - Produits des cessions d'immobilisations
79100000	Transfert de charges d'exploitation	75870000	Participations formations et assurances	Produits d'exploitation - Reprises sur amort., dep., prov. et transferts de charges	Produits d'exploitation - Autres produits
79120000	Transfert de chges Format* continue	75870000	Participations formations et assurances	Produits d'exploitation - Reprises sur amort., dep., prov. et transferts de charges	Produits d'exploitation - Autres produits

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Les impacts de cette première application sont détaillés dans les tableaux de passage du bilan et du compte de résultat présentés ci-après :

TABLEAU DE PASSAGE BILAN ACTIF N-1

BILAN ACTIF N-1	31/12/2024	BILAN ACTIF N-1 RETRAITE	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE		Frais d'établissement (I)	
Immobilisations incorporelles :		ACTIF IMMOBILISE	
Frais d'établissement		Immobilisations incorporelles :	
Frais de développement		Frais de développement	
Donations temporaires d'usufruit		Donations temporaires d'usufruit	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	16 064	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	16 064
Immobilisations incorporelles en cours		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	
Avances et acomptes		Immobilisations corporelles :	
Immobilisations corporelles :		Terrains	604 161
Terrains	604 161	Constructions	2 618 328
Constructions	2 618 328	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 218 649
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 218 649	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	24 928
Immobilisations incorporelles en cours		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	54 630
Avances et acomptes	24 928	Immobilisations financières :	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	54 630	Participations	
Immobilisations financières :		Créances rattachées à des participations	
Participations		Autres titres immobilisés	65 533
Créances rattachées à des participations		Prêts	1 072 839
Autres titres immobilisés	65 533	Autres immobilisations financières	456 021
Prêts	1 072 839		
Autres	456 021		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	7 131 153	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	7 131 153
ACTIF CIRCULANT		ACTIF CIRCULANT	
Stocks et en-cours	243 135	Stocks et en-cours	243 135
Créances :		Créances :	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	422 011	Créances clients, usagers et comptes rattachés	422 011
Créances reçues par legs ou donations	3 914	Créances reçues par legs ou donations	3 914
Autres	5 108 264	Autres créances	5 108 264
Valeurs mobilières de placement	25 013	Charges constatées d'avance	276 222
Instrument de trésorerie		Valeurs mobilières de placement :	25 013
Disponibilités	7 613 602	Instruments financiers à terme et jetons détenus	
Charges constatées d'avance	276 222	Disponibilités	7 613 602
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	13 692 162	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	13 692 162
Frais d'émission des emprunts (III)		Frais d'émission des emprunts (IV)	
Primes de remboursement des emprunts (IV)		Primes de remboursement des emprunts (V)	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (V)		Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 823 315	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	20 823 315

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

TABLEAU DE PASSAGE BILAN PASSIF N-1

BILAN PASSIF N-1	31/12/2024	BILAN PASSIF N-1 RETRAITE	31/12/2024
FONDS PROPRES		FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droit de reprise :	1 327 819	Fonds propres sans droit de reprise :	1 327 819
Fonds propres statutaires		Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	1 327 819	Fonds propres complémentaires	1 327 819
Fonds propres avec droit de reprise :		Fonds propres avec droit de reprise :	
Fonds propres statutaires		Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires		Fonds propres complémentaires	
Ecart de réévaluation	1 608 337	Ecart de réévaluation	1 608 337
Réserves :	3 588 244	Réserves :	3 588 244
Réserves statutaires ou contractuelles		Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité		Réserves pour projet de l'entité	
Autres	3 588 244	Autres	3 588 244
Report à nouveau	1 030 424	Report à nouveau	1 030 424
Excédent ou déficit de l'exercice	-365 103	Excédent ou déficit de l'exercice	-365 103
Situation nette (sous total)	7 189 721	Situation nette (sous total)	7 189 721
Fonds propres consommables		Fonds propres consommables	
Subventions d'investissement	662 212	Subventions d'investissement	662 212
Provisions réglementées	58 739	Provisions réglementées	58 739
TOTAL FONDS PROPRES (I)	7 910 672	TOTAL FONDS PROPRES (I)	7 910 672
FONDS REPORTES ET DEDIES		FONDS REPORTES ET DEDIES	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	58 544	Fonds reportés liés aux legs ou donations	58 544
Fonds dédiés	3 736 317	Fonds dédiés	3 736 317
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 794 861	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 794 861
PROVISIONS		PROVISIONS	
Provisions pour risques	401 499	Provisions pour risques	401 499
Provisions pour charges		Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (III)	401 499	TOTAL PROVISIONS (III)	401 499
DETTES		DETTES	
Emprunts obligataires et assimilés		Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	938 521	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	938 521
Emprunts et dettes financières diverses	52 658	Emprunts et dettes financières diverses	52 658
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 429 258	Instruments financiers à terme	
Dettes des legs ou donations		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 429 258
Dettes fiscales et sociales	3 852 692	Dettes des legs ou donations	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 301	Dettes fiscales et sociales	3 852 692
Autres dettes	985 674	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 301
Instrument de trésorerie		Autres dettes	985 674
Produits constatés d'avance	1 429 179	Produits constatés d'avance	1 429 179
TOTAL DETTES (IV)	8 716 283	TOTAL DETTES (IV)	8 716 283
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 823 315	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 823 315

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

TABLEAU DE PASSAGE COMPTE DE RESULTAT N-1

COMPTE DE RESULTAT N-1	31/12/2024	COMPTE DE RESULTAT N-1 RETRAITE EN PRESENTATION	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	9 478	Cotisations	9 478
Ventes de biens et services		Ventes de biens et services	
Ventes de biens		Ventes de biens	
dont ventes de dons en nature		dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de service	1 711 559	Ventes de prestations de service	1 711 559
dont parrainages		dont parrainages	
Produits de tiers financeurs		Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	25 562 787	Concours publics et subventions d'exploitation	25 562 787
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
Dons manuels	18 524 248	Dons manuels	18 524 248
Mécénats	701 360	Mécénats	701 360
Legs, donations et assurances-vie	524 722	Legs, donations et assurances-vie	524 722
Contributions financières	299 708	Contributions financières	299 708
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	662 713	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	662 713
Utilisations des fonds dédiés	1 048 196	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	
Autres produits	124 344	Utilisations des fonds dédiés	1 048 196
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	49 169 115	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	49 169 115
CHARGES D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises		Achats de marchandises	
Variation de stock	5 702	Variation de stock	5 702
Autres achats et charges externes	17 527 046	Autres achats et charges externes	17 527 046
Aides financières	4 757 814	Aides financières	4 757 814
Impôts, taxes et versements assimilés	1 973 976	Impôts, taxes et versements assimilés	1 973 976
Salaires et traitements	16 148 151	Salaires	16 148 151
Charges sociales	6 999 879	Cotisations sociales	6 999 879
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 185 083	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 185 083
Dotations aux provisions	216 304	Dotations aux provisions	216 304
Reports en fonds dédiés	781 227	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	
Autres charges	74 455	Reports en fonds dédiés	781 227
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	49 669 637	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	49 669 637
RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	- 500 522	RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	- 500 522
PRODUITS FINANCIERS		PRODUITS FINANCIERS	
De participation		De participation	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	90 697	Autres intérêts et produits assimilés	90 697
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts charges		Reprises sur dépréciations et provisions	
Différences positives de change	2	Différences positives de change	2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		Produits des immobilisations financières cédées	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	90 699	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr	
CHARGES FINANCIERES		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	90 699
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilées	16 184	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Différences négatives de change	176	Intérêts et charges assimilées	16 184
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		Différences négatives de change	176
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	16 360	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	74 339	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr	
RESULTAT COURANT AVANTS IMPOTS (I - II + III - IV)	- 426 183	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	16 360
		RESULTAT FINANCIER (III - IV)	74 339
		RESULTAT COURANT AVANTS IMPOTS (I - II + III - IV)	- 426 183

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

TABLEAU DE PASSAGE COMPTE DE RESULTAT N-1 (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT N-1	31/12/2024	COMPTE DE RESULTAT N-1 RETRAITE EN PRESENTATION	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	593 708
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	414 745	CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	532 628
Produits exceptionnels sur opérations en capital	176 963	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	61 080
Reprises sur provisions, transferts de charges	2 000	Participation des salariés aux résultats (VII)	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	593 708	Impôts sur les bénéfices (VIII)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	49 853 522
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	287 798	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	50 218 626
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	244 830	EXCEDENT OU DEFICIT	-365 103
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	532 628	Dons en nature	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	61 080	Prestations en nature	1 039 384
Participation des salariés aux résultats (VII)		Bénévolat	1 155 871
Impôts sur les bénéfices (VIII)		TOTAL	2 195 255
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	49 853 522	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	50 218 626	Secours en nature	
EXCEDENT OU DEFICIT	-365 103	Mises à disposition gratuite de biens	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Prestations en nature	1 039 384
Dons en nature		Personnel bénévole	1 155 871
Prestations en nature	1 039 384	TOTAL	2 195 255
Bénévolat	1 155 871		
TOTAL	2 195 255		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature	1 039 384		
Personnel bénévole	1 155 871		
TOTAL	2 195 255		

3.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Evaluation de la valeur brute des immobilisations

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, les immobilisations corporelles sont, le cas échéant, décomposées en composants ayant des durées d'utilité distinctes, notamment pour les actifs immobiliers. Chaque composant est amorti sur sa durée d'utilisation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais directement attribuables engagés pour leur mise en état d'utilisation.

En l'absence de valeur résiduelle significative et mesurable, aucune valeur résiduelle n'a été déduite de la base amortissable.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Frais de recherche et développement (site Internet) Linéaire sur 3 ans
- Logiciels Linéaire sur 1 an à 7 ans
- Autres immobilisations incorporelles Linéaire sur 1 an
- Constructions / approche par composants Linéaire sur 20 ans
- Gros œuvre, structure, parking Linéaire sur 50 ans
- Façade, étanchéité, couverture Linéaire sur 20 ans
- IGT (chauffage, climatisation, ascenseurs) Linéaire sur 15 ans
- Agencements Linéaire sur 12 ans
- Agencements et aménagements des constructions Linéaire sur 3 à 25 ans
- Matériel et outillage Linéaire sur 3 à 10 ans
- Matériel de transport Linéaire sur 1 à 5 ans
- Matériel de bureau Linéaire sur 2 à 10 ans
- Matériel informatique Linéaire sur 2 à 10 ans
- Mobilier Linéaire sur 2 à 10 ans
- Autres matériels Linéaire sur 4 à 5 ans

3.4. Immobilisations financières

Valorisation des autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition.

Valorisation des autres immobilisations financières

La valeur brute est constituée de la valeur historique.

Dépréciation des immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dépréciations d'immobilisations financières constatées concernent principalement la dépréciation de dépôts de garanties sur locaux pris par l'association et la dépréciation d'une partie de la créance relative au prêt effort construction.

Au 31 décembre 2025, AIDES détient 100 % des titres de la société AIDES EVENTS, pour une valeur de 10 K€.

Les comptes annuels de la société AIDES EVENTS arrêtés au 31 décembre 2025, font ressortir des capitaux propres positifs. Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été comptabilisée.

3.5. Stocks

3.5.1 Stocks de produits de prévention et de promotion

Au 31 décembre 2025, les stocks de produits de prévention et de promotion ont été évalués à 365 k€.

3.5.2 Stocks d'œuvres d'art

Valorisation des stocks

Les œuvres d'arts données par des artistes, destinées à être revendues, et présentes en stocks au 31 décembre 2025, ont été valorisées dans les comptes de AIDES pour leur valeur de mise à prix lors de vente aux enchères d'art contemporain agréée au profit de AIDES.

Au 31 décembre 2025, le stock d'œuvre d'art est de 108 K€.

Dépréciation des stocks

Une dépréciation peut être constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de réserve.

Au 31 décembre 2025, la provision pour dépréciation des stocks s'élève à 108 K€.

3.6. Créances

Valorisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances considérées comme douteuses, selon une politique consistant à classer en créances douteuses l'ensemble des créances âgées de plus d'un an, à l'exception des créances détenues sur les associations liées.

Au 31 décembre 2025 la dépréciation des créances client s'élève à 119 k€.

Les dépréciations de créances sur subventions à recevoir sont de 28 k€ à la clôture.

(Cf. : note 15.5)

3.7. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités et concours bancaires courants sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Les disponibilités et liquidités immédiates libellées en devises, existant à la clôture de l'exercice, sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant à la date de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat de l'exercice (non applicable au titre de l'exercice).

Les comptes bancaires des différents établissements de l'Association font l'objet d'une compensation entre soldes débiteurs et soldes créditeurs. Il en résulte un solde net unique présenté à l'actif ou au passif du bilan, selon le cas.

3.8. Fonds propres

Les fonds propres sont composés :

- de fonds propres sans droit de reprise, correspondant à des fonds ne pouvant être repris par les apporteurs ;
- de réserves, issues des affectations décidées par les autorités de tarification ou par les instances compétentes de l'organisme ;
- de reports à nouveau sous contrôle des financeurs publics, issus des décisions d'affectation des résultats prises par les autorités de tarification ;
- de provisions réglementées, constituées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, notamment dans le secteur social et médico-social ;
- de subventions d'investissement, inscrites conformément aux règles de comptabilisation en vigueur.

3.9. Traitement des subventions d'investissement et des fonds dédiés d'investissement

3.9.1 Subventions d'investissement

Principe

Certaines immobilisations acquises par AIDES font l'objet d'une subvention de la part des financeurs. Ainsi, la subvention est comptabilisée lorsque l'immobilisation est inscrite à l'actif.

Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont rapportées au compte de résultat d'une somme égale au montant de la dotation aux amortissements acquise ou créée au moyen de la subvention.

Sortie de la subvention d'investissement suite à la sortie de l'immobilisation financée

La subvention d'investissement suit le même régime que l'immobilisation qu'elle finance : en cas de sortie d'actif de l'immobilisation, la subvention d'investissement est également sortie du bilan. La partie de la subvention non rapportée au compte de résultat est soldée par un produit exceptionnel.

Subvention totalement amortie

Lorsque les subventions d'investissement sont totalement amorties, elles sont sorties du bilan, et ce, même si le bien figure toujours inscrit à l'actif de l'association.

3.9.2 Fonds dédiés d'investissement

Les fonds dédiés d'investissement sont comptabilisés afin de neutraliser les financements exceptionnels accordés par l'ARS pour le financement des investissements.

La dotation aux amortissements des immobilisations financées par ces ressources est compensée par une reprise de fonds dédiés d'investissement enregistrée au crédit du compte 78921000.

Les fonds dédiés d'investissement sont repris au compte de résultat pour un montant équivalent à la dotation aux amortissements des immobilisations acquises au moyen de produits de tarification affectés à l'investissement.

Pour l'exercice 2025, le tableau de variation des immobilisations financées par des crédits non reconductibles (CNR) peut être synthétisé comme suit :

Variation des immobilisations financées par CNR	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Fonds dédiés d'investissement ESMS nets	2 074 066	116 705	260 404	1 930 367
Total	2 074 066	116 705	260 404	1 930 367

3.10. Provisions

Conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général et au règlement ANC n°2018-06 modifié applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain qu'une sortie de ressources au profit de ce tiers interviendra sans contrepartie équivalente. Ces provisions sont évaluées sur la base des meilleures estimations disponibles à la date de clôture des comptes.

3.11. Reconnaissance des produits

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à l'exercice au titre duquel ils sont consentis, même lorsqu'ils sont encaissés postérieurement à la clôture de celui-ci.

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits à la date de notification de leur attribution.

Les cotisations des membres sont enregistrées en produits à la date d'adhésion.

Les legs et donations sont comptabilisés en résultat à la date de la décision d'acceptation par l'organe compétent de l'Association et de la connaissance des fonds.

3.12. Traitement des subventions d'exploitation, fonds dédiés et produits constatés d'avance

Conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits au titre de l'exercice au cours duquel elles sont notifiées. Elles sont enregistrées pour leur montant total en comptes de la classe 74.

La part des subventions non utilisée à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une affectation en fonds dédiés, traduisant l'engagement de l'Association à employer ces ressources conformément à leur objet.

Lorsque le financeur n'autorise pas le report des crédits non consommés sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention est comptabilisé en dettes au passif du bilan, en subventions à reverser.

Dans le cadre des conventions pluriannuelles, la part des subventions rattachable aux exercices futurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, l'Association exerce des activités relevant du secteur médico-social, notamment des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), tels que les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud), régis par le Code de l'action sociale et des familles (articles L.312-1 à L.314-13).

Les produits de tarification afférents à ces activités ne relèvent pas du mécanisme des fonds dédiés. Les écarts entre produits de tarification et charges sont constatés en résultat à la clôture de l'exercice, puis font l'objet d'une affectation en report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs au passif du bilan, conformément aux décisions des autorités de tarification.

3.13. Fonds dédiés sur dons et legs affectés

Les fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan lorsque la part des ressources collectées auprès des donateurs, affectées à un usage spécifique, n'a pas encore été utilisée à la clôture de l'exercice.

3.14. Legs

Lors de l'acceptation des legs par la gouvernance de l'Association, les droits correspondants sont comptabilisés en produits et en autres créances pour leur valeur estimée. Cette comptabilisation est réalisée sur la base de la décision d'acceptation et de l'évaluation des actifs transmis.

Lors de la réalisation effective des biens meubles et immeubles reçus par legs, le produit de cession est comptabilisé pour le montant net de réalisation. Les charges directement liées à cette réalisation sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les legs en cours de réalisation sont maintenus au bilan en autres créances pour leur montant estimé jusqu'à leur réalisation effective.

Les legs non encore encaissés à la date de clôture peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'un retraitement en fonds dédiés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Conformément à l'article 431-8 du règlement ANC n°2018-06, le tableau des legs est présenté ci-après :

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Détail des legs, donations, assurances-vie	31/12/2025	31/12/2024	Var (%)
Produits			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	425 432	211 739	101%
Montant de la rubrique de produits 'Legs ou donations' définie à l'article 213-9	188 086	312 983	-40%
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	46 640	121 031	-61%
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	58 544	44 000	33%
Charges			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	54 630	122 305	-55%
Montant de la rubrique de produits 'Legs ou donations' définie à l'article 213-9			
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	192 000	58 544	228%
Total	472 071	508 904	-7%

Les legs inscrits à l'actif et destinés à être cédés s'élèvent à 192 k€. À la clôture, les fonds reportés sur legs et donations inscrits au passif s'élèvent à 192 k€.

Au 31 décembre 2025, aucun legs notifié à l'association n'était en instance d'acceptation par l'organe de gouvernance.

4. Engagements hors bilan

4.1. Engagements donnés

4.1.1 Crédit-bail

Les redevances de crédit-bail restant à verser se décomposent de la manière suivante :

Crédits Baux	31/12/2025	31/12/2024
Redevances à payer à moins d'un an	157 744	172 521
Redevances à payer de 1 à 5 ans	220 918	378 661
Redevances à payer à plus de 5 ans		
Total	378 661	551 182

4.1.2 Privilèges de prêteurs de deniers, hypothèques et cautions en garantie de loyers

Au 31 décembre 2025, le montant des engagements liés aux privilèges de prêteurs de deniers, aux hypothèques, aux gages ainsi qu'aux cautions données en garantie de loyers s'élève à 793 k€. Ils se répartissent comme suit :

Numéro	Montant	Bénéficiaire	Cautionneur	Désignation	Date d'ouverture	Date d'échéance	Durée Total	Durée restante
E042442	10 000	OPH	Crédit Coopératif	CAUTION LOCAL	06/2011	08/2065	650 mois	475 mois
E640386	1 980	TOTAL	Crédit Coopératif	GARANTIE ESSENCE CARAIBES	04/2021	06/2075	650 mois	593 mois
025372C	81 255	Crédit Coopératif		EMPRUNT LOCAL MAINVILLIERS	01/2016	01/2036	240 mois	120 mois
110034C	197 140	Crédit Coopératif		EMPRUNT LOCAL ST MARTIN	09/2019	10/2034	180 mois	105 mois
109369C	85 335	Crédit Coopératif		EMPRUNT LOCAL PANTIN - 10EME ETAGE	09/2019	09/2034	180 mois	104 mois
036134C	288 076	Crédit Coopératif		EMPRUNT LOCAL PARIS 11 - JP TIMBAUD	01/2017	01/2029	144 mois	36 mois
077206C	128 724	Crédit Coopératif	SOGAMA	EMPRUNT TVX PARIS 11 - JP TIMBAUD	02/2018	02/2030	144 mois	49 mois
Total	792 509							

4.1.3 Engagement en matière de retraite.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du Code du Travail.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision comptable, mais leur montant est indiqué en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux :
 - Taux d'actualisation net d'inflation : 3.96 %
 - Taux de croissance des salaires : 2,00 %
 - Taux de charges sociales : 43,00%
- Turn over : 10 % pour les cadres et 30 % pour les non-cadres
- Age de départ à la retraite : 67 ans pour les cadres et non cadres

Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2025 à 492 K€.

Au 31 décembre 2024, ces engagements s'élevaient à 524 K€.

4.2. Engagements reçus

4.2.1 Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2010, AIDES a procédé à l'abandon d'une partie de la créance détenue sur la société AIDES EVENTS pour un montant de 65 k€. Cet abandon, comptabilisé en résultat exceptionnel, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 31 décembre 2011, la société AIDES EVENTS, conformément à ses engagements, a procédé au remboursement partiel de sa dette à hauteur de 13 k€, montant comptabilisé en produit exceptionnel par l'Association.

Au 31 décembre 2020, l'association AIDES a procédé à un nouvel abandon partiel de la créance détenue sur la société AIDES EVENTS pour un montant de 55 k€. Cet abandon, comptabilisé en résultat financier, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Le montant total d'abandon de créance s'élève à 107 K€ au 31 décembre 2025.

5. Tableaux de mouvement des fonds propres

5.1. Tableau de mouvement des fonds propres au 31 décembre 2025

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

FONDS ASSOCIATIFS	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 327 819			1 327 819
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation	1 608 337			1 608 337
Réserves	3 588 244	138 610	81 543	3 645 310
Report à nouveau	1 030 424	785 994	1 208 164	608 254
Excédent ou déficit de l'exercice	- 365 103	365 103	480 854	- 480 854
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	662 212		128 075	534 137
Provisions réglementées	58 739		6 000	52 739
Total	7 910 672	1 289 707	1 904 636	7 295 743

Entre 2024 et 2025, les fonds associatifs enregistrent une diminution nette de 615 k€, principalement liée aux éléments suivants :

- le déficit de l'exercice, à hauteur de 481 k€;
- la reprise de subventions d'investissement, pour un montant de 128 k€.

5.2. Tableau de mouvement des fonds associatifs des Etablissements Médico-sociaux (ESMS) et Hors ESMS au 31 décembre 2025

FONDS ASSOCIATIFS HORS ESMS	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 327 819			1 327 819
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation	1 608 337			1 608 337
Réserves				
Report à nouveau	25 044	37 382	290 591	- 228 165
Excédent ou déficit de l'exercice	- 253 209	253 209	542 871	- 542 871
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	662 212		128 075	534 137
Provisions réglementées				
Total	3 370 203	290 591	961 536	2 699 258

FONDS ASSOCIATIFS ESMS	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	3 588 244	138 610	81 543	3 645 310
Report à nouveau	1 005 380	748 612	917 573	836 419
Excédent ou déficit de l'exercice	- 111 894	173 911		62 017
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	58 739		6 000	52 739
Total	4 540 469	1 061 133	1 005 116	4 596 485

6. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

L'Association AIDES gère des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), notamment des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud), des appartements de coordination thérapeutique (ACT) et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Ces structures relèvent des dispositions du Code de l'action sociale et des familles, notamment des articles L.312-1 à L.314-13.

Contrairement aux subventions publiques pour lesquelles s'applique le mécanisme des fonds dédiés, les produits de tarification font apparaître, en cas d'écart entre produits et charges, un résultat à la clôture de l'exercice. Ce résultat est ensuite affecté en report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs au passif du bilan, conformément aux décisions des autorités de tarification.

6.1. Résultat sous contrôle de tiers financeurs 2025

Les résultats médico-sociaux détaillés par établissement sanitaire et social se traduisent en 2025 par un déficit sous contrôle de tiers financeurs de 62 k€ pour les activités relevant du milieu médico-social.

AIDES**Exercice du 01/01/25 au 31/12/25**

		REEL 2025	REEL 2024	REEL 2023
OCCITANIE	Alès	-30 170	-118 115	-3
	Béziers		0	23 651
	Toulouse	76 475	68 297	-157
NOUVELLE AQUITAINE	Pau/Bayonne	-66 651	-69 390	20 830
	Limoges	-64 129	-57 572	46 213
	Angoulême	-84 839	-49 789	-19 794
	La Rochelle	-63 651	-14 668	23 965
	Niort	24 745	73	-6 510
	Poitiers	8 438	-376	11 966
PACA	Toulon	21 966	-5 299	-88
	Avignon	88	-11 724	-22 312
AURA	Clermont Ferrand	9 985	-999	-788
	Bourg en Bresse	1 204	13 451	864
	Grenoble (Caarud)	20 292	-10 763	-80
	Grenoble (ACT)	-6 784	-13 671	-3 162
BRETAGNE	Brest		0	149 942
	Rennes	0	7 993	71 973
PDL	Laval	-14	13 747	23 156
	La Roche s/Yon		0	24 164
CENTRE	Chartres	37 691	54 385	48 765
	Tours	-16	10 622	48 071
NORMANDIE	Rouen	815	-4 379	0
IDF	Argenteuil	15 009	14 537	0
	Paris 2	-1 331	5 250	0
	Paris 19 (SAVS)	528	12 003	48 488
HDF	Lille	4 607	24 935	61 345
GRAND EST	Mulhouse	49 540	-32 974	-32 459
	Nancy	-39 070	-7 009	-10 914
	Metz	-21 366	-17 223	-803
BFC	Nevers		0	14 769
	Besançon	45 754	156	-3 305
CARAIBES	Saint Laurent (ACT)	63 133	18 665	-14 073
	Saint Martin (ACT)	59 767	57 941	47 840
TOTAL		62 017	-111 894	551 553

6.2. Affectation des résultats antérieurs à 2025

Il appartient au gestionnaire des établissements médico-sociaux de faire une proposition d'affectation des résultats budgétaires (tableau 6-2- du cadre normalisé Compte Administratif) en application de l'article R. 314-51 du CASF modifié par le décret du 7 avril 2006.

L'affectation du résultat est décidée par les ARS, qui tiennent compte des circonstances qui expliquent le résultat.

En l'absence de décision d'affectation, les résultats antérieurs à 2006 ont été affectés l'année suivante dans les comptes de AIDES, en report à nouveau en attente d'affectation (excédentaire ou déficitaire) à tiers financeur.

En 2008, le montant des résultats 2006 et 2007 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation s'élève à 158 K€, dont 165 K€ d'excédent et -7 K€ de perte. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 145 K€ et au compte de report à nouveau pour 13 K€.

AIDES**Exercice du 01/01/25 au 31/12/25**

En 2009, les résultats antérieurs à 2008 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2009 s'élèvent à 418 K€, dont 568 K€ d'excédents et -150 K€ de pertes. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 422 K€ et au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -10 K€ (cf. Note 5 page 26). L'écart de 6 K€ porte sur une régularisation de résultat sur le Caarud 75 comptabilisée en 2009.

En 2010, les résultats antérieurs à 2009 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2010 s'élève à 387 K€, dont 435 K€ d'excédents et -48 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 355 K€ et au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -18 K€.

En 2011, les résultats antérieurs à 2010 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2011 s'élève à 117 K€, dont 426 K€ d'excédents et -309 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 23 K€, en subvention d'investissement pour 9K€, aux comptes de report à nouveau à tiers détenteurs pour 42 K€ (dont des résultats excédentaires affectés aux réductions de charges pour 71 K€) (cf. : note 5 page 26), et à d'autres postes pour 42 K€.

En 2012, les résultats antérieurs à 2011 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2012 s'élève à 207 K€, dont 471 K€ d'excédents et -264 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 138 K€, en subvention d'investissement pour 15 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 34 K€ (dont des résultats excédentaires affectés à la réduction de charges pour 12 K€) (cf. : note 5 page 26), et à d'autres postes pour 20 K€.

En 2013, les résultats antérieurs à 2012 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2013 s'élèvent à 312 K€, dont 650 K€ d'excédents et -338 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 189 K€, en subvention d'investissement pour 1 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 129 K€ (dont des résultats excédentaires affectés à la réduction de charges pour 49 K€) et à d'autres postes pour -7 K€.

En 2014, les résultats antérieurs à 2013 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2014 s'élèvent à -292 K€, dont 5 K€ d'excédents et -297 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour -201 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -23 K€, au compte « dépenses refusées » pour -60 K€) et à d'autres poste pour -9 K€.

En 2015, les résultats antérieurs à 2014 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2015 s'élèvent à 65 K€, dont 278 K€ d'excédents et -213 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 129 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -5 K€, au compte « dépenses refusées » pour -59 K€.

En 2016, les résultats antérieurs à 2015 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2016 s'élèvent à 327 K€, dont 562 K€ d'excédents et -235 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 362 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -88 K€, au compte « dépenses refusées » pour -82K€ et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 135 K€.

AIDES**Exercice du 01/01/25 au 31/12/25**

En 2017, les résultats antérieurs à 2016 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2017 s'élèvent à 287 K€, dont 628 K€ d'excédents et -340 K€ de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 290 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -38 K€, au compte « dépenses refusées » pour -60 K€ et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 318 K€.

En 2018, les résultats antérieurs à 2017 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2018 s'élèvent à 56 K€, dont 515 K€ d'excédent et -459 K€ de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 142 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 42 K€, au compte de « dépenses refusées » pour -174 K€, et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 45 K€.

En 2019, les résultats antérieurs à 2018 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2019 s'élèvent à -150 K€, dont 92 K€ d'excédent et -241 K€ de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 179 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -503 K€, au compte de « dépenses refusées » pour -33 K€, et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 207 K€.

En 2020, les résultats antérieurs à 2019 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2020 s'élèvent à 447 K€, dont 628 K€ d'excédent et -181 K€ de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 169 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 446 K€, au compte de « dépenses refusées » pour -43 K€, et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour -125 K€.

En 2021, les résultats antérieurs à 2020 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2021 s'élèvent à 979 K€, dont 1 029 K€ d'excédent et -50 K€ de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 568 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 261 K€, au compte de « dépenses refusées » pour -3 K€, et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 153 K€.

En 2022, les résultats antérieurs à 2021 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2022 s'élèvent à 356 K€. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 432 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -454 K€, au compte de « dépenses refusées » pour 27 K€, et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour -352 K€.

En 2023, les résultats antérieurs à 2022 ayant fait l'objet d'une décision d'affectation s'élèvent à 603 k€. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 251 k€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 349 k€, aux dépenses refusées, congés payés et autres droits acquis par les salariés pour 2 k€.

En 2024, les résultats antérieurs à 2023 ayant fait l'objet d'une décision d'affectation ou d'un transfert d'actifs s'élèvent à -951 k€. Ces résultats ont été affectés en réserves diverses pour -301 k€, en report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs pour -624 k€, ainsi qu'en dépenses refusées, congés payés et autres droits acquis par les salariés pour -27 k€.

Il est à noter que ces éléments intègrent notamment le transfert de quatre Caarud situés à Béziers, Nevers, La Roche-sur-Yon et Brest, repris respectivement par les associations Groupe SOS,

AIDES**Exercice du 01/01/25 au 31/12/25**

Oppelia et Addiction France. Cette opération a donné lieu à un transfert d'actifs pour un montant de -1 108 k€.

En 2025, les résultats antérieurs à 2024 ayant fait l'objet d'une décision d'affectation ou d'un transfert d'actifs s'élèvent à -111 k€. Ces résultats ont été affectés en réserves diverses pour 57 k€, en report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs pour -145 k€, ainsi qu'en dépenses refusées, congés payés et autres droits acquis par les salariés pour -24 k€.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des affectations de résultats depuis 2022 :

Affectations des résultats ESMS		31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	+	-	31/12/2025
106852*	Reserves affectées à l'investissement	1 328 396	1 340 239	1 107 775			1 107 775
106855*	Reserves affectées Trésorerie	202 144	231 108	128 384	147		128 531
106856*	Réserves de compensation des déficits	1 714 255	1 840 908	1 718 780	133 463	81 543	1 770 700
106857*	Réserves compensation charges d'	392 958	476 964	633 303	5 000		638 303
110500*	RAN excédentaire	1 054 454	159 486	108 309		273	108 036
115020*	RAN Reduc charges exploi.	222 946	973 447	941 926	270 068	193 973	1 018 021
115030*	RAN financement mesures exploi	-364 167	371 917	356 300	84 675		440 975
115900*	RAN déficitaire	220 695	-333 806	-324 736	16 808		-307 928
115912*	Dépenses refusées	-626 679	-632 428	-632 883		1 000	-633 883
115922*	Congés Payés	-19 183	-12 025	-33 513	7 974	30 413	-55 952
115923*	Autres droits acquis par les salariés	0	0	-4 596			-4 596
11500*	En instance d'affectation	816 311	1 128 998	594 573	369 087	691 914	271 746
Total		4 942 130	5 544 807	4 593 622	887 222	999 116	4 481 728

Le tableau ci-dessous présente de détail des fonds associatifs sous contrôle de tiers financeurs par établissement médico-social :

		Reserves ESMS				Report à nouveau ESMS							
Ville	Etab.	106852*	106853*	106854*	106857*	110500*	115020*	115030*	115900*	115912*	115922*	115923*	11500*
		Reserves affectées à l'investissement	Reserves affectées Trésorerie	Reserves de compensation des déficits	Reserves compensation charges d'amortissement	RAN excédentaire	RAN Reduc. charges exploi.	RAN financement mesures exploi.	RAN déficitaire	Dépenses refusées	Congés Payés	Autres droits acquis par les salariés	En instance d'affectation
Bourg en Bresse	CAARUD 01			7 599					-50 752	-22 325			13 451
Aubenas	CAARUD 07			-0									-0
Angoulême	CAARUD 16	12 882		138 769	13 128		225 657				1 597		-49 789
La Rochelle	CAARUD 17	35 853		96 412	34 275		105 719			-9 019	-9 861		-14 668
Besançon	CAARUD 25	99 934		50 808	21 610			16 580	-12 203	-2 195	4 461		54 145
Malmilliers	CAARUD 28	110 000		164 440	46 000		30 000	50 000		-4 552	-7 081		34 385
Brest	CAARUD 29									0		-0	
Alès	CAARUD 30			1 974				7 331	-93 706	-11 769			-134 345
Toulouse	CAARUD 31	70 000		69 898	209 747			81 872	0	16 906			68 297
Beziers	CAARUD 34		0										
Rennes	CAARUD 35	89 851	40 000	53 052	110 000	29 261	20 282	6 419	-890		380		34 145
Tours	CAARUD 37		6 572	59 239	30 000		20 000	45 000	-29 024	-5 190	-11 784	-4 596	10 622
Grenoble	CAARUD 38			37 774				26 182	-21 186	-1 767			-10 763
Laval	CAARUD 53		20 001	48 611	40 000		17 984		-2 110	-45 429	4 684		13 747
Nancy	CAARUD 54	90 407		103 046						-27 619	670		-12 822
Metz	CAARUD 57	21 283		9 070			28 000						119 247
Nevers	CAARUD 58	-0		0									0
Lille	CAARUD 59	101 543		58 976				39 801	-17 815	-10 560	-10 676		24 935
Clermont	CAARUD 63	96 015		84 940	6 843			59 827		10 375			-999
Pau	CAARUD 64			58 490	9 103		113 773		-37 647	-3 000	-12 524		-69 390
Strasbourg	CAARUD 67												-0
Mulhouse	CAARUD 68			-1 505			33 126	43 563		-321 220	-22 528		-67 362
Paris	CAARUD 75			28 633			-49 051	2 695	-6 486	-14 708	-719		-10 148
Rouen	CAARUD 76	2 512	108	18 942			4 875						-4 379
Versailles	CAARUD 78												
Niort	CAARUD 79			71 607	25 026		14 609		-5 006	-31 190	-3 055		73
Toulon	CAARUD 83	43 026	19 788	41 211	5 464	-1 241		18 706					-5 299
Avignon	CAARUD 84	56 320		33 324	996	2 643		10 500		-36 446			-11 724
La Roche sur Yon	CAARUD 85						-0			0			
Poitiers	CAARUD 86	32 755		56 712	60 960		62 260	6 728		8 484	-13 939		-3 078
Limoges	CAARUD 87	113 753		179 838		2 406	255 742				3 125		-57 572
St Denis	CAARUD 93			-0									
Argenteuil	CAARUD 95	47 600	42 061	171 323	5 000	15 109		25 770	-23 514	-55 607	-2 425		34 666
Grenoble	ACT 38	19 696		21 685	18 152					-1 000	-23		-13 671
Saint Martin	ACT 971	56 896		80 038		59 859				-6 589		-862	188 188
Saint Laurent du Maroni	ACT 973	9 450		25 792			135 025			-1 000	-23	10 883	16 665
Paris	SAVS 75									-5 589	-47 193	13 537	123 189
Total		1 107 775	128 531	1 770 700	638 303	108 036	1 018 021	440 975	-307 928	-633 883	-55 953	-4 596	271 746
Total net			3 645 310							836 418			

Documents soumis au contrôle du
Commissaire aux comptes

Au 31 décembre 2025, les résultats nets des établissements médico-sociaux en instance d'affectation de la part des financeurs s'élèvent à 272 k€.

Les fonds propres des établissements médico-sociaux au 31 décembre 2025, y compris les subventions d'investissement, s'élèvent 4 596 k€ et sont répartis dans les postes suivants :

- 3645 k€ en compte de réserves ;
- 62 k€ correspondant au résultat des établissements médico-sociaux 2025 ;
- 836 k€ en report à nouveau ;
- 53 K€ de provisions pour réserve de couverture au BFR (40 k€), et pour plus-values d'actif (13 k€).

7. Filiales et participations

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des titres détenus sur les filiales et participations :

Filiales et participations	Titre détenus	Brut	Net	Résultat 2025
SASU AIDES EVENTS	100%	10 000	10 000	- 514

La SASU AIDES EVENTS immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 3 décembre 2009 est détenue à 100 % par AIDES.

Les capitaux propres de la société étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée conformément aux dispositions légales afin de statuer sur la poursuite de l'activité ou la dissolution anticipée de la société.

Dans ce contexte, et compte tenu notamment des conséquences significatives de la cyberattaque subie par l'association, il est envisagé une dissolution de la filiale au cours de l'exercice 2026, sous réserve des décisions des organes sociaux compétents.

8. Entreprises liées

AIDES EVENTS :

Le dernier exercice comptable de la société AIDES EVENTS a été clos le 31 décembre 2025, aussi les opérations réalisées entre AIDES et AIDES EVENTS ont fait l'objet d'une validation réciproque.

Le résultat de la société AIDES EVENTS au 31/12/25 s'élève à -514€

Les postes identifiés dans les comptes de AIDES au 31 décembre 2025 sont :

- Des titres immobilisés pour 10 K€
- Un compte courant AIDES EVENTS créditeur de 49 733€, apparaissant au passif du bilan

9. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit des obligations de transparence concernant la rémunération des dirigeants. Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant plus de 50 000 € de subventions de l'État ou des collectivités territoriales doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, salariés ou bénévoles, ainsi que leurs éventuels avantages en nature.

Conformément à ces dispositions et à l'avis de la Commission des études juridiques de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (bulletin n°146 de juin 2007), les rémunérations 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants de l'Association AIDES, déterminés en fonction de l'importance de leurs fonctions de direction ou de représentation, sont présentées dans l'annexe de manière globalisée.

Par ailleurs, AIDES adhère à Don en confiance depuis 2012 et se conforme à ses exigences en matière de transparence. Le référentiel déontologique de Don en confiance a précisé en juin 2015 les modalités d'application relatives à la transparence des rémunérations des dirigeants, en limitant les informations aux seuls dirigeants effectivement rémunérés.

À ce titre, les données présentées pour l'exercice 2025 excluent les dirigeants bénévoles (notamment la Présidente) et incluent les dirigeants salariés occupant des fonctions de direction.

Rémunérations trois plus hauts dirigeants	31/12/2025	31/12/2024	Var (%)
Rémunération brute	283 766	276 965	2%
Avantage en nature			
Total	283 766	276 965	2%

Les dirigeants bénéficient du remboursement de leurs frais sur la base de justificatifs. Ces remboursements sont mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes lorsqu'ils concernent les dirigeants bénévoles.

10. Effectifs de l'association

Effectifs de l'association	31/12/2025	31/12/2024	Var (%)
Cadres dirigeants	11	12	- 8,33%
Cadres	188	197	- 4,57%
Employés	264	273	- 3,30%
Total	463	482	- 3,94%

L'effectif de l'association AIDES correspond au nombre de personnes en fonction au 31 décembre 2025. Il est établi hors contrats à durée déterminée de remplacement, contrats en alternance et stagiaires.

11. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008 relatif aux honoraires des commissaires aux comptes, le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 89 k€ TTC. Ces honoraires correspondent à la mission légale de certification des comptes.

12. Transactions avec les parties liées

Coalition PLUS

En 2025, conformément à la convention qui nous lie, AIDES a continué à soutenir le développement de Coalition PLUS à hauteur de 2 500 k€. Cette somme a pour but d'accompagner la structuration et le développement de ses membres, de soutenir leurs projets, et le secrétariat de Coalition PLUS qui leur vient en appui. Cet appui a été reconduit pour quatre ans dans une nouvelle convention 2024-2027.

De leur côté, les membres de Coalition PLUS, dont AIDES fait partie, bénéficient d'un apport financier. En 2024, AIDES a touché 90 k€ qui ont été utilisés afin de financer la vie associative nationale de AIDES. Il s'agit des coûts nécessaires à l'organisation des conseils d'administration, des réunions du bureau, du groupement d'accompagnement des trésoriers (GAT) ou encore des réunions des secrétaires.

Fonds de dotation LINK

Le fonds de dotation LINK, créé en 2010, contribue au financement des actions de l'association

À ce titre, le fonds organise chaque année un dîner de levée de fonds réunissant des donateurs et partenaires, dont les produits sont affectés au financement des missions de l'association.

Au titre de l'exercice 2025, le soutien financier apporté par le fonds de dotation LINK s'élève à 260 k€.

L'association « LE190 »

Afin de soutenir et de permettre la poursuite de l'activité de l'association « LE190 », l'association AIDES a versé une subvention de 634 k€ au titre de l'année 2025.

L'association AIDES a également évalué les moyens mis à disposition de l'association « LE190 » à la somme de 427 k€ qui comprennent la mise à disposition de locaux ainsi que des moyens humains (services financiers, RH, achats et moyens généraux, etc).

Les Petits Bonheurs

L'Association AIDES soutient financièrement l'activité de l'Association Les Petits Bonheurs depuis plusieurs années. En 2025, une aide de 82,5 k€ leur a été versée. Cette association basée en Ile de France apporte un accompagnement individuel à des personnes séropositives au VIH,

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

particulièrement isolées, et qui ne trouvent pas de solutions dans les dispositifs de droits commun ni auprès d'autres associations.

Autres financements à destination d'associations ou structures partenaires

AIDES a versé 38 k€ à l'association roumaine ARAS.

AIDES a également apporté son soutien à hauteur de 10 k€ à COMEDE qui agit en faveur de la santé des exilés.

13. Avantages et ressources provenant de l'étranger

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 impose la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un Etat étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non-résidente en France, à présenter dans l'annexe des comptes annuels

Pays	Montant (€)	Pays	Montant (€)
BELGIQUE	14 389	VIETNAM	260
ALLEMAGNE	9 216	CONGO	255
SUISSE	4 596	EMIRATS ARABES UNIS	245
ROYAUME UNI	4 364	ALGERIE	240
ESPAGNE	3 379	NORVEGE	240
MONACO	3 246	SUEDE	235
LUXEMBOURG	2 419	INDE	187
PAYS-BAS	1 810	GRECE	169
ITALIE	1 807	COTE D'IVOIRE	152
GUADELOUPE	1 788	ESTONIE	150
ETATS UNIS D'AMERIQUE	1 641	QATAR	150
CANADA	1 243	BRESIL	144
EGYPTE	780	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	135
AUTRICHE	766	AUSTRALIE	129
TUNISIE	735	ANDORRE	120
GRENADE	684	MAYOTTE	120
PORTUGAL	672	TCHEQUIE	120
SINGAPOUR	663	POLOGNE	112
MAROC	480	SENEGAL	87
TURQUIE	420	ARGENTINE	84
REUNION	408	BULGARIE	75
POLYNESIE FRANCAISE	384	SOUDAN	72
DANEMARK	370	MALTE	60
ROUMANIE	370	ISRAEL	35
ARABIE SAOUDITE	360	IRLANDE	26
COREE DU SUD	360	NOUVELLE ZELANDE	20
THAILANDE	280	MADAGASCAR	10
		Total	61 262

14. Informations relatives au bilan

14.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	79 783		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	504 972		11 832
Terrains	604 161		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	3 783 718		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	1 152 770		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	789 511		156 053
Installations générales, agenc., aménag.	5 067 857		172 891
Matériel de transport	2 459 533		44 533
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 468 898		84 215
Emballages récupérables et divers	61 462		192 000
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	24 928		54 612
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 412 637		704 305
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	66 533		1 068
Prêts et autres immobilisations financières	1 570 330		330 441
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 635 863		331 508
TOTAL GENERAL	17 633 255		1 047 645

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			79 783	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		71 822	444 982	
Terrains		19 816	584 342	
Constructions sur sol propre		57 279	3 726 439	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			1 152 770	
Installations techn., matériel et outillages ind.			945 564	
Installations générales, agencements divers	172 566		5 068 182	
Matériel de transport	25 505		2 478 561	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 485		1 538 428	
Emballages récupérables et divers	54 630		198 832	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	46 329		34 211	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	391 612		15 725 330	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			66 600	
Prêts et autres immobilisations financières	111 046		1 789 725	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	111 046		1 856 325	
TOTAL GENERAL	574 480		18 106 421	

14.2. Commentaires sur les immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 12 k€ au titre de l'exercice 2025.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles, nettes des acomptes versés et des immobilisations en cours, s'élèvent à 649 k€ en 2025. Elles comprennent notamment :

- l'acquisition de matériels et installations techniques pour 156 k€ ;
- l'acquisition d'installations générales et agencements pour 172 k€ ;
- l'acquisition de matériel de transport pour 45 k€ ;
- l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour 84 k€ ;
- l'entrée de biens reçus par legs, destinés à être cédés, pour un montant de 192 k€.

Les augmentations d'immobilisations financières s'élèvent à 332 k€ en 2025. Elles comprennent notamment :

- des prêts accordés au titre de l'effort de construction pour 70 k€ ;
- des prêts accordés aux salariés pour 6 k€ ;
- l'acquisition de parts sociales pour 1 k€ ;
- des dépôts et cautionnements pour 255 k€.

Les cessions d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 72 k€ en 2025.

Les diminutions d'immobilisations corporelles résultent principalement :

- de la cession d'un terrain et d'une construction à La Roche-sur-Yon, respectivement pour 20 k€ et 57 k€ ;
- de la sortie d'installations générales et agencements pour 173 k€ ;
- de la mise au rebut de matériel de transport pour 26 k€ ;
- de la mise au rebut de mobilier et matériel informatique pour 16 k€ ;
- de la cession de biens reçus par legs pour 55 k€.

Les diminutions d'immobilisations financières s'élèvent principalement à :

- des remboursements de prêts accordés au personnel pour 9 k€ ;
- des remboursements de prêts liés à l'effort de construction pour 67 k€ ;
- des remboursements de dépôts et cautionnements pour 35 k€.

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

14.3. Tableau des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	79 783			79 783
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	488 908	14 388	71 822	431 475
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	568 692	14 388	71 822	511 258
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 626 780	111 288	57 279	1 680 789
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	691 380	32 178		723 558
Installations techniques, matériel et outillage industriels	557 002	112 896	490	669 408
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 711 734	468 333	163 211	4 016 857
Matériel de transport	2 097 887	105 126	25 505	2 177 509
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 207 157	132 771	21 360	1 318 568
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 891 941	962 593	267 844	10 586 690
TOTAL GENERAL	10 460 632	976 982	339 666	11 097 948

14.4. Etat des provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	58 739		6 000	52 739
PROVISIONS REGLEMENTEES	58 739		6 000	52 739
Provisions pour litiges	401 499	1 119 886	158 766	1 362 618
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	401 499	1 119 886	158 766	1 362 618
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	41 470	90 610		132 080
Dépréciations stocks et en cours	107 730			107 730
Dépréciations comptes clients	237 192	89 865	207 642	119 415
Autres dépréciations	28 139	193 982		222 121
DEPRECIATIONS	414 530	374 458	207 642	581 346
TOTAL GENERAL	874 768	1 494 344	372 408	1 996 704
Dotations et reprises d'exploitation		506 856	366 408	
Dotations et reprises financières		90 610		
Dotations et reprises exceptionnelles		896 877	6 000	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

14.4.1 Nature des provisions

En application du principe de prudence, l'ensemble des litiges avec des tiers présentant un risque avéré pour l'Association a fait l'objet de provisions.

Les principaux mouvements de dotations et de reprises de l'exercice se présentent comme suit :

- une dotation aux provisions pour risques d'exploitation, comprenant :
 - des provisions pour risques prud'homaux pour 223 k€ ;
 - des dépréciations de créances pour 283 k€ ;
- une reprise de provisions d'exploitation pour un montant de 366 k€, comprenant :
 - des reprises sur provisions pour risques prud'homaux et commerciaux pour 159 k€ ;
 - des reprises de dépréciations de créances pour 207 k€ ;
- une dotation aux provisions financières pour 91 k€ ;
- une dotation exceptionnelle liée à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour 897 k€ ;
- une reprise de provision réglementée pour 6 k€.

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

14.5. Etat des échéances des créances et des dettes

14.5.1 Commentaires sur l'état des échéances des créances et dettes

La mise en place progressive de partenariats pluriannuels avec les bailleurs conditionne la réalisation financière des conventions sur plusieurs exercices d'où notre mention des échéances à plus d'un an pour les principaux financeurs.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 072 393	154 835	917 558
Autres immobilisations financières	717 332		717 331
Clients douteux ou litigieux	119 415		119 415
Autres créances clients	579 302	579 302	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	47 651	47 651	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 365 333	1 350 725	14 608
Groupe et associés			
Débiteurs divers	815 804	815 804	
Charges constatées d'avance	369 343	369 343	
TOTAL GENERAL	5 087 272	3 318 360	1 768 912
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	75 280		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	75 726		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	780 529	158 973	448 400	173 156
Emprunts et dettes financières divers	4 092	4 092		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 320 243	1 320 243		
Personnel et comptes rattachés	1 627 844	1 627 844		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 881 255	1 881 255		
Etat : impôt sur les bénéfices	35 032	35 032		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	335 528	335 528		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 722	22 722		
Groupe et associés	49 733	49 733		
Autres dettes	179 448	179 448		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	669 145	588 817	80 328	
TOTAL GENERAL	6 905 370	6 203 486	528 728	173 156
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	158 538			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

14.5.2 Répartition par financeur des créances de l'actif circulant à plus d'1 an

Créances à plus 1 an et 5 ans au plus	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
CNAM		24 000	24 000
ANRS	14 608		- 14 608
AFD		676 834	676 834
CONSEIL REGIONAL		7 000	7 000
Total	14 608	707 834	693 226

14.5.3 Répartition par financeur des produits constatés d'avance à plus d'1 an et 5 ans au plus

Répartition des PCA à plus 1 et 5 ans au plus	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
CNAM		40 000	- 40 000
CONSEIL REGIONAL		21 000	- 21 000
ANRS	74 916	3 779	71 137
AFD		368 259	- 368 259
GRAND POITIERS	5 512		5 512
Total	80 428	433 038	- 352 611

14.5.4 Emprunts souscrits et remboursements au cours de l'exercice

Emprunts souscrits et remboursements	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
Emprunt(s) souscrit(s)			
Emprunt(s) remboursé(s)	156 538	154 142	2 396
Total	156 538	154 142	2 396

14.6. Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisées			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés	28 465	98 008	- 69 543
Autres créances	447 126	422 843	24 283
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Total	475 591	520 851	- 45 260

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

14.7. Charges à payer

Charges à payer	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissement de crédit	1 291	1 453	163
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	548 154	432 705	- 115 449
Dettes fiscales et sociales	2 496 409	2 444 482	- 51 927
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 440	8 440	0
Autres dettes	11 759	11 589	- 171
Total	3 066 054	2 898 669	- 167 384

14.8. Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avances	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
Produits d'exploitation	369 343	1 429 179	- 1 059 837
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Total	369 343	1 429 179	- 1 059 837

Charges constatés d'avances	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
Charges d'exploitation	669 145	276 222	392 923
Charges financiers			
Charges exceptionnels			
Total	669 145	276 222	392 923

14.9. Variation des fonds dédiés

14.9.1 Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursement		Montant Global	Dont fonds dédiés*
Fonds reportés Legs ou donations	58 544	192 000	58 544			192 000	
Subvention d'investissement ESMS	2 074 066	116 705	260 404			1 930 367	
Subventions d'exploitation ESMS	1 519 737	227 331	328 073			1 418 995	927 626
Subvention exploitation hors ESMS	127 515	83 937	12 500			198 952	81 840
Contributions financières autres orga.							
Ressources liées à la générosité du public	15 000	28 437	4 976			38 460	
Total	3 794 861	648 410	664 497			3 778 774	1 009 466

*Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

14.9.2 Commentaires sur les fonds dédiés

Au 31 décembre 2025, la répartition des fonds dédiés par financeur est la suivante :

Fonds dédiés par financeur	31/12/2025	31/12/2024	Var (€)
Financements ARS	1 578 348	1 628 687	50 338
Financements ARS investissements ESMS	1 930 367	2 074 066	143 699
Financements Conseil Régional	18 564	18 564	0
Financement commune d'Annemasse	3 000		-3 000
Financement Prefecture du Nord	10 000		-10 000
Financement Mildeca	5 000		-5 000
Financement Vers Marseille sans Sida	3 034		-3 034
Legs ou donations	192 000	58 544	-133 456
Donateurs générosité du public	38 460	15 000	-23 460
Total	3 778 774	3 794 861	16 088

15. Informations relatives au résultat

15.1. Structure du résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel s'élève à -890 k€. Il se décompose comme suit :

- une dotation exceptionnelle liée au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour -897 k€;
- une reprise de provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations pour 6 k€.

16. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

En vertu des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes qui font appel à la générosité du public dans le cadre national avec de grands moyens de communication ou sur la voie publique sont tenues d'établir un Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

Le règlement ANC n°2018-06 a fixé de nouvelles règles d'élaboration, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le règlement dispose que les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la Loi n°91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et par destination défini à l'article 432-2 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la Loi n°91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Par ailleurs, du fait de sa reconnaissance par le Comité de la Charte du don en confiance, l'association AIDES publie également chaque année un document intitulé « L'Essentiel de l'année N ».

Ce document a pour objectif de communiquer annuellement une information claire et synthétique sur les activités de l'organisation. En particulier, il s'agit de rendre compte de façon transparente aux donateurs et au public de l'utilisation qui est faite des ressources provenant de la générosité publique.

L'Essentiel est accessible à tous via le site web de l'association www.aides.org

Compte de résultat par origine et destination

<u>Produits et charges par origine et destination</u>	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
I Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	7 450	7 450	6 911	6 911
Dons manuels	18 140 224	18 140 224	18 524 248	18 524 248
Legs, donations et assurance-vie	613 518	613 518	524 722	524 722
Mécénats	441 266	441 266	701 360	701 360
Autres produits liés à la générosité du public	0	0	121 031	121 031
TOTAL I	19 202 457	19 202 457	19 878 272	19 878 272
II Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie	1 426		2 567	
Parrainage des entreprises	419 100		209 708	
Contributions financières sans contrepartie	90 000		90 000	
Autres produits non liés à la générosité du public	2 801 839		2 690 641	
TOTAL II	3 312 365		2 992 917	
III Subventions et autres concours publics	24 262 705		25 562 787	
IV Reprises sur provisions et dépréciations	372 408		371 351	0
V Utilisations des fonds dédiés antérieurs	664 497	63 520	1 048 196	75 158
TOTAL (I à V)	47 814 432	19 265 977	49 853 522	19 953 429
CHARGES PAR DESTINATIONS				
I Missions sociales				
<u>Réalisées en France</u>				
Actions réalisées par l'organisme	32 845 314	7 370 211	35 153 730	10 011 659
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	726 629	726 629	831 579	815 579
<u>Réalisées à l'étranger</u>				
Actions réalisées par l'organisme	399 154	258 221	669 622	490 780
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 459 888	2 937 301	3 926 235	2 765 952
TOTAL I	37 430 986	11 292 363	40 581 166	14 083 970
II Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	3 381 253	3 501 833	4 058 233	4 120 507
Frais de recherche d'autres ressources	195 299	195 299	217 095	217 095
TOTAL II	3 576 553	3 697 132	4 275 329	4 337 602
III Frais de fonctionnement	6 041 871	4 725 099	4 127 408	1 823 077
IV Dotations aux provisions et dépréciations	597 467	0	453 495	0
V Impôt sur les bénéfices				
VI Report en fonds dédiés de l'exercice	648 410	224 437	781 227	73 544
TOTAL (I à VI)	48 295 286	19 939 030	50 218 626	20 318 193
EXCEDENT OU DEFICIT	-480 854	-673 053	-365 103	-364 763

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
I Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	1 069 226	1 069 226	1 155 871	1 155 871
Prestations en nature	858 696	858 696	1 039 384	1 039 384
Dons en nature		0	0	
TOTAL I	1 927 922	1 927 922	2 195 255	2 195 255
II Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
III Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL (I + II + III)	1 927 922	1 927 922	2 195 255	2 195 255
CHARGES PAR DESTINATION				
I Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	1 927 922	1 927 922	2 195 255	2 195 255
Réalisées à l'étranger			0	
TOTAL I	1 927 922	1 927 922	2 195 255	2 195 255
II Contributions volontaires à la recherche de fonds				
III Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL (I + II + III)	1 927 922	1 927 922	2 195 255	2 195 255

AIDES

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2025	31/12/2024	Ressources par origine	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
I Missions sociales			Ressources - générosité du public		
<u>Réalisées en France</u>			Colisations sans contrepartie	7 450	6 911
Actions réalisées par l'organisme	7 370 211	10 011 659	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	726 629	815 579	Dons manuels	18 140 224	18 524 248
			Legs, donations et assurance-vie	613 518	524 722
<u>Réalisées à l'étranger</u>			Mécénats	441 266	701 360
Actions réalisées par l'organisme	258 221	490 780			
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger	2 937 301	2 765 952	Autres ressources liées à la générosité du public	0	121 031
TOTAL I	11 292 363	14 083 970			
II Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	3 501 833	4 120 507			
Frais de recherche d'autres ressources	195 299	217 095			
TOTAL II	3 697 132	4 337 602			
III Frais de fonctionnement	4 725 099	1 823 077			
TOTAL EMPLOIS	19 714 593	20 244 648	TOTAL RESSOURCES	19 202 457	19 878 272
IV Dot. aux prov. et dépréciations	0	0	II Rep. sur prov. et dépréciations	0	0
V Reports en fonds dédiés de l'exercice	224 437	73 544	III Utilisat. des fonds dédiés anté.	63 520	75 158
Excédent de la génér. du public de l'ex.	0	0	Déficit de la génér. du public de l'ex.	673 053	364 763
TOTAL	19 939 030	20 318 193	TOTAL	19 939 030	20 318 193
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 763 405	2 128 168
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du pul	-673 053	-364 763
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 090 352	1 763 405
Contributions volontaires en nature					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	1 927 922	2 195 255	Bénévolat	1 069 226	1 155 871
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	858 696	1 039 384
TOTAL I	1 927 922	2 195 255	Dons en nature	0	0
II Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0			
III Contributions volontaires au fonctionnement	0	0			
TOTAL	1 927 922	2 195 255	TOTAL	1 927 922	2 195 255

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public donne, d'une part, le montant de l'ensemble des ressources et des emplois de l'exercice, et, d'autre part, l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public. En d'autres termes, il présente comment ont été dépensées les ressources collectées auprès du public. Il est à noter que des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours peuvent également faire partie des ressources utilisées.

16.1. Présentation des ressources

16.1.1 Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emploi annuel des ressources reprend en « A nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice.

Au 1^{er} janvier 2025, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées a été estimé pour AIDES à un montant de 1 763 K€.

16.1.2 Les ressources collectées auprès du public

L'arrêté du 30 Juillet 1993 fixe la liste des rubriques des ressources collectées auprès du public du Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

Les ressources collectées auprès du public présentées dans le Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public regroupent les comptes comptables suivants (en €) :

	2025	2024	Ecart €	Ecart %
7541 - Dons privés, Collecte de Fonds	17 489 540	17 854 813	-365 273	-2,0%
7541- Evénements de collecte	650 684	669 435	-18 751	-2,8%
7542 - Mécénat Parrainage	441 266	701 360	-260 094	-37,1%
7543 - Legs	613 518	524 722	88 796	16,9%
7561 - Cotisations volontaires	7 450	6 911	539	7,8%
7754 -Ventes immobilisations reçues via legs		121 031	-121 031	
Total des ressources collectées auprès du public	19 202 457	19 878 271	-675 814	-3,4%

Ressources totales de l'association	47 814 432	49 853 522
Part des ressources collectées auprès du public	40,2%	39,9%

Les événements de collecte organisés par AIDES sont principalement les braderies de la mode organisées deux fois par an à Pantin et à Marseille.

Depuis 2023, les legs s'enregistrent à la date d'acceptation en Bureau du Conseil d'administration et non plus à la date de clôture du legs. Si les fonds n'ont pas été versés au moment de l'acceptation en BCA, le legs est enregistré en fonds dédiés. La reprise du fonds dédié est opérée au moment de la réception des fonds.

Les Ressources Collectées auprès du Public constituent 40,29 % du total des produits de l'association en 2025. Cette part est en légère hausse par rapport à 2024.

16.2. Présentation des emplois

Les emplois ont été divisés en plusieurs catégories. La comptabilité analytique mise en place au sein de l'association permet de suivre l'évolution de ces emplois. Elle constitue également un outil de gestion, d'aide à la décision politique et d'orientation stratégique de l'association.

16.2.1 Les missions sociales

AIDES est une association de lutte contre le VIH et les hépatites virales. Son action repose sur quatre piliers :

- Accompagner, représenter les personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite virale, défendre leurs intérêts et lutter contre les discriminations qui les touchent ;
- Prévenir l'acquisition des virus du VIH et des hépatites chez les personnes qui n'en sont pas porteuses par des actions de prévention et de dépistage et lutter contre les discriminations qui touchent les groupes et les communautés les plus touchés par ces épidémies ;
- Mobiliser les personnes exposées aux risques ou vivant avec les virus, leur entourage, mais plus généralement, toute personne qui s'implique dans la lutte contre le sida et les hépatites pour construire un savoir fondé sur le vécu qui complète le savoir académique ;
- Transformer les politiques publiques, de santé et des autres domaines d'actions publiques pertinents, pour qu'elles soient les plus favorables à la santé des personnes.

L'action de AIDES avec les personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite virale vise à assurer leur accès aux soins et leur permettre de rester en bonne santé le plus longtemps possible avec une meilleure qualité de vie. Pour améliorer leur prise en charge et défendre les droits des malades, AIDES représente les personnes infectées dans le système de santé au sein des : Conférences régionales de Santé et de l'autonomie (CRSA), Coordination régionale de la santé sexuelle (Coress), France asso santé, Santé publique France, des observatoires etc.

L'action de AIDES s'inscrit dans une perspective de santé publique de fin des épidémies en menant des actions qui ont un impact sur les dynamiques épidémiques et en agissant pour la définition de politiques publiques pertinentes. Il s'agit donc de contribuer à faire baisser les

nouvelles contaminations et combattre le retard au diagnostic par la promotion du Tasp (« Treatment as prevention »), du dépistage et plus globalement du test and treat, de la Prep, de la vaccination (Hépatites A et B) tout en luttant contre les discriminations.

La transformation des politiques publiques passe par des actions de plaidoyer et de communication menées chaque année.

AIDES a également créé un pôle de formation externe, labellisé Qualiopi, qui propose des formations à des professionnels de santé ou d'autres acteurs associatifs intervenant dans les champs de la prévention, du soin et de la réduction des risques. Les formations proposées touchent des thèmes ou sujets dans lesquels AIDES a développé une expertise.

Les infections au VIH et aux hépatites ne se répartissent pas de manière homogène au sein de la population générale : les virus circulent plus parmi certains groupes sociaux et certaines communautés. Pour le VIH, cette inégale répartition des infections est liée aux cultures sexuelles, aux modes de sociabilité et à l'homogamie sexuelle – entre-soi sexuel - qui ont conduit à faire augmenter les charges virales communautaires dans certains groupes à des niveaux très supérieurs à celui de la population générale.

Les populations auprès desquelles AIDES est amenée à diriger ses actions sont les suivantes :

Pour l'hexagone : 1/ Personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite chronique ; 2/ Hommes cis ou trans ayant des rapports sexuels avec des hommes, nés en France ou à l'étranger ; 3/ Personnes migrantes hétérosexuelles nées en Afrique subsaharienne ; 4/ Femmes trans migrantes nées en Amérique latine ; 5/ Personnes consommatrices de produits psychoactifs par injection intraveineuse.

Pour la Guyane, la Guadeloupe, Saint- Martin et la Martinique : 1/ Personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite chronique ; 2/ Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes nés en France et nés à l'étranger ; 3/ Personnes migrantes hétérosexuelles nées en Haïti, dans les Caraïbes et en Amérique latine.

Il est important pour AIDES de réaffirmer que, d'une part, l'épidémie de VIH est loin d'être éradiquée au niveau national comme mondial et que, d'autre part, les enjeux pour les personnes vivant avec le VIH, qui reste une affection spécifiquement stigmatisée, demeurent très importants, même dans les pays où les nouvelles infections sont de moins en moins nombreuses. AIDES s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie nationale de santé sexuelle à l'horizon 2030 : zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination.

Ces missions sociales ainsi décrites sont menées par les salariés et les volontaires de AIDES. Elles font donc partie des « Actions réalisées par l'organisme » du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Les dépenses figurant dans nos missions sociales comprennent majoritairement de la masse salariale, qui représente 51% des dépenses de AIDES en 2025. L'association n'est rattachée à aucune convention collective. Depuis 2022, AIDES est impactée par les revalorisations salariales votées par le gouvernement dans le cadre du Ségur de la Santé, qui ne sont malheureusement pas financées intégralement par les pouvoirs publics.

Les missions sociales comprennent par ailleurs, nos achats de matériel de prévention et de réduction des risques qui sont distribués à nos usagers, des frais de mission ou encore des honoraires de professionnels médicaux que nous sollicitons afin d'intervenir à nos côtés.

Enfin, un pourcentage de certaines charges dites de structure tels que les salaires des fonctions support du siège social qui rassemblent les directions support (communication et collecte, plaidoyer, programmes, évaluation et qualité), loyers, entretien et petits équipements, système d'information et informatique, etc.) est ventilé analytiquement sur les missions sociales car nous estimons que ces dépenses y contribuent au sens où ces missions ne pourraient être accomplies sans ces charges de structure.

AIDES soutient également financièrement des structures partenaires intervenant dans ce champ d'action. Ces soutiens sont chiffrés sur les lignes « Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger ». En France, AIDES apporte notamment son soutien au centre de santé et Cegidd LE190 basé à Paris. Des actions sont également réalisées en partenariat avec des associations localisées dans les Caraïbes (Haïti, République Dominicaine), en Amérique Latine et en Europe. AIDES contribue au renforcement des capacités de ces associations (soutien technique –par exemple sur le volet financier-, formations, construction de stratégies et outils de plaidoyer pour l'accès aux soins et à la prévention, etc.) AIDES procède à des versements à ces associations partenaires afin de les soutenir financièrement. Ces versements font également partie des missions sociales de AIDES.

A travers le versement des 2,5M€ à Coalition PLUS, AIDES contribue au renforcement de la solidité financière des membres de Coalition PLUS.

16.2.2 Les frais de recherche de fonds

Ces frais comprennent majoritairement :

- Les honoraires de sociétés spécialisées dans la gestion de donateurs ;
- Les honoraires de prestations de société spécialisées dans la collecte dans la rue ;
- Le coût des salariés du service Collecte et du service Mécénat de AIDES,

Remarque concernant la méthode de présentation des coûts des prestataires en charge de la collecte de rue :

Une part des coûts des prestations réalisées par nos prestataires organisant la collecte de rue est ventilée sur les missions sociales de AIDES tandis que l'autre partie apparaît bien sur la rubrique « Frais de recherche de fonds ». En effet, nous considérons qu'outre l'activité pure de collecte de fonds, cette prestation consiste également en une opération d'information et de sensibilisation du public. En 2025, ces coûts sont ventilés à 40% sur nos missions sociales et à 60% sur les frais de recherche de fonds.

Concernant le coût de la recherche des autres fonds privés, le coût est obtenu à partir des données de la comptabilité analytique et comprend les frais de fonctionnement du service « Mécénat » du siège.

Concernant la recherche des subventions et des autres concours publics, celle-ci est effectuée par un grand nombre d'acteurs à tous les niveaux sur l'ensemble du réseau AIDES et ne peut être identifiée à partir des données de la comptabilité analytique. Par ailleurs, nous n'avons pas la possibilité de déterminer une clé de répartition pertinente.

16.2.3 Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement comprennent :

- Les coûts des fonctions supports : la direction, les services financiers (comptabilité, contrôle de gestion), le Commissariat aux Comptes, la paye, le secrétariat, la gestion des ressources humaines, les services généraux, le service informatique et le service achats ;
- Les différents coûts liés au fonctionnement du siège social (assurances, loyers et charges locatives, entretien / maintenance, photocopieurs, affranchissements / téléphone, courrier, fournitures, services bancaires et frais financiers, impôts fonciers...) ;
- La vie associative (Conseil d'Administration, Bureau, Présidence etc...) nationale et régionale ;
- Les frais liés à la représentation des salariés.

Par ailleurs, nous estimons que la communication externe de AIDES, qui consiste en des campagnes de sensibilisation auprès du public ou d'actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics est assimilable aux missions sociales et non aux frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement de AIDES sont en hausse en 2025 par rapport à 2024, notamment à la suite de l'augmentation des comptes 681 - Dotation aux Amortissements et aux Provisions, et 687 - Dotation aux provisions règlementées (+917k€). La variation est essentiellement due à la provision des indemnités légales et extra-légales liées au Plan de sauvegarde de l'emploi.

16.2.4 Les dotations aux provisions

Ce poste regroupe les dotations aux provisions constatées sur l'exercice de toutes natures (exploitations, financières et exceptionnelles). A titre d'exemple, nous y trouvons les provisions pour risques et charges pour dépréciation des créances ou dépréciation des immobilisations ou encore les provisions en cas de litige RH.

16.2.5 Les engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit des montants de subventions et/ou de dons manuels qui n'ont pas été utilisés sur l'exercice en cours mais dont l'utilisation a été reportée à un exercice ultérieur. En d'autres termes, il s'agit des dotations sur fonds dédiés. Une part importante de ces fonds dédiés concerne le secteur médico-social.

16.2.6 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

La comptabilité analytique ne permet pas à ce jour d'estimer cette part de manière précise. AIDES bénéficie souvent de subventions d'investissement pour financer ses acquisitions en région. Ce n'est pas toujours le cas pour les immobilisations du siège social de l'association.

16.2.7 La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Ce montant ne peut être obtenu à partir des données de la comptabilité analytique ou d'une clé de répartition pertinente. Par ailleurs, nous estimons que la part financée par les ressources collectées auprès du public n'est pas significative.

16.2.8 Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Au 31/12/25, le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à un montant de 1 090 K€. Il est constitué par :

- La variation des reports de ressource antérieur à 2009 pour 169 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2009 pour 581 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2010 pour -25 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2011 pour -347 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2012 pour -1 524 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2013 pour -1 044 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2014 pour 3 434 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2015 pour 3 947 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2016 pour 349 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2017 pour -1 049 K€ ;
- La variation des reports de ressource 2018 pour -560 K€ ;
- La variation des reports de ressources 2019 pour -407 K€ ;
- La variation des reports de ressources 2020 pour +3 133 K€ ;
- La variation des reports de ressources 2021 pour - 1 369 K€ ;
- La variation des reports de ressources 2022 pour - 3 287 K€ ;
- La variation des reports de ressources 2023 pour +126 K€ ;
- La variation des reports de ressources 2024 pour -365 K€ ;
- La variation des reports de ressources 2025 pour -673 K€.

16.3. Modalités de répartition du financement des emplois

Si un donateur exprime son souhait de financer une activité précise de AIDES, son don sera bien évidemment fléché selon son souhait.

16.4. Nature et quantité des aides en nature perçues par AIDES

16.4.1 Campagnes de publicité offertes ou proposées à des tarifs remisés

Les campagnes de publicité offertes ou « à prix réduit » figurent dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Les opérations de communication externe de AIDES sont organisées, entre autres, sous forme de campagnes grand public. Ces campagnes de sensibilisation sont réalisées en partenariat avec des entreprises de communication privées qui peuvent offrir ou faire bénéficier AIDES de remises ou de gratuités sur leurs prestations.

Dans le Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du public, la valorisation des campagnes de publicités offertes figure en emplois dans les missions sociales (il s'agit de campagnes de sensibilisation et non de campagnes de communication générale de l'association qui relèveraient alors des frais de fonctionnement) et en ressources dans les prestations en nature.

Ces prestations effectuées à titre gracieux ont été estimées pour l'exercice 2025 à 859 K€.

16.4.2 Autres dons en nature

Certaines collectivités locales mettent à la disposition de délégations de AIDES des locaux et du matériel. Des préservatifs et autres outils de prévention sont parfois donnés à l'association.

Au 31 décembre 2025, le recensement de ces ressources en nature n'a pu être effectué.

16.5. Etat des effectifs bénévoles

La valorisation du volontariat figure dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Les heures de volontariat ont été valorisées dans le rapport d'activité annuel de AIDES. Ce rapport d'activité est construit à partir d'un système de collecte de données provenant du réseau AIDES et appelé Dolores. Dolores est un système de saisie informatique des indicateurs d'activité qui permet d'en simplifier la compilation et d'améliorer le traitement des données.

Chaque militant de AIDES a accès au système hébergé sur le réseau intranet de l'association et peut saisir, après chaque action, les éléments nécessaires au recensement de l'activité : nombre de personnes qu'il a rencontrées sur le terrain, durée de l'action, type d'action, thématiques abordées, groupe d'appartenance des personnes rencontrées, etc. et donc également le nombre de volontaires présents sur les différentes actions.

Ces données sont saisies régulièrement, puis cumulées et analysées, afin de permettre d'éventuels ajustements en cours d'année, permettant aux intervenants et aux publics rejoints de porter un regard critique sur l'action et de réajuster la stratégie d'intervention en cours d'exercice.

Les heures de volontariat comprennent à la fois le temps passé sur les actions de l'association et le temps passé autour de la vie associative (conseils de territoires, conseil de régions, conseils d'administration, assemblées générales).

La valorisation du volontariat, qui figure en troisième partie du compte de résultat s'élève à **1 069 226 €**. Ce chiffre connaît une légère baisse de 8% par rapport à 2024.

Cette évaluation du temps de présence des volontaires de AIDES a été établie d'après les éléments de valorisations suivants :

- Le nombre d'heures de volontariat : **57 796 heures effectuées** (contre **62 480** heures en 2024) ;
- Le coût horaire de valorisation : **18,50 €** (cotisations sociales comprises).

La vie associative est une part importante du volontariat de AIDES, car c'est lors des débats au sein de ces institutions que s'élabore les priorités de AIDES, et leur transformation en actions tant en interne, qu'en actions de lobby vers l'extérieur. La vie associative pourrait donc faire partie des missions sociales de AIDES, puisque c'est par elle que se construit la parole des personnes touchées par le VIH et les hépatites.